

## POLITIQUE D'ÉDUCATION INCLUSIVE

### **PRÉAMBULE**

À travers les pratiques et les mesures mises en place afin de supprimer autant que possible les obstacles à l'apprentissage, l'École secondaire Kénogami se fait un point d'honneur à soutenir les élèves dans leur cheminement académique et personnel et ainsi permettre à chaque élève de poursuivre et d'atteindre des objectifs personnels et stimulants.

### **MISSION DE L'ÉTABLISSEMENT<sup>1</sup>**

L'École secondaire Kénogami vise la réussite de l'ensemble de ses élèves, tout en considérant qu'elle s'exprime différemment d'une personne à l'autre. Ainsi, la mission est d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves.

Le Programme d'Éducation Intermédiaire (PEI), par l'entremise de l'Organisation du Baccalauréat International (IB), a pour but de former des personnes sensibles à la réalité internationale, conscientes des liens qui unissent entre eux les humains, soucieuses de la responsabilité de chacun envers sa planète et désireuses de contribuer à l'édification d'un monde meilleur et plus paisible.

### **VISION DE L'ÉTABLISSEMENT**

Former des citoyens responsables, compétents, créatifs et préparés à relever les nombreux défis auxquels ils seront confrontés dans la poursuite de leurs études, leur vie professionnelle et personnelle.<sup>2</sup>

Cette vision s'articule avec le principe d'inclusion de l'IB demandant aux établissements de tenir compte des besoins en matière de soutien à l'apprentissage de tous les élèves<sup>3</sup>. Pour ce faire, les établissements doivent s'appuyer sur une culture axée sur la collaboration, le respect mutuel, le soutien et la résolution de problèmes faisant intervenir toute la communauté scolaire.<sup>4</sup>

---

1. ÉCOLE SECONDAIRE KÉNOGAMI. *Projet éducatif 2019-2022*, Jonquière, 2019 p.7.

2. *Ibid.*, p.7

3. *Id.*, *Politique d'éducation inclusive*, p.3.

4. ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *La diversité d'apprentissage et l'inclusion dans les programmes de l'IB*, Cardiff, 2019, p.2.

## **VALEURS DE L'ÉTABLISSEMENT**<sup>5</sup>

L'établissement scolaire offre un enseignement et des services d'aide à l'élève basés sur la bienveillance, le respect, l'écoute et la confiance de l'ensemble des élèves de notre école.

À l'École secondaire Kénogami, ces valeurs se manifestent sous les formes suivantes :

### **Bienveillance**

Accepter les gens avec leurs différences, dans la courtoisie, tout en étant attentif envers eux.

### **Respect**

S'exprimer et agir avec considération envers les autres et envers les lieux.

### **Écoute**

Être disponible, prendre le temps et prêter une oreille attentive avec ouverture.

### **Confiance**

Croire aux capacités de chacun pour bâtir la confiance.

## **CONTEXTE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE KÉNOGAMI**<sup>6</sup>

L'École secondaire Kénogami est une institution d'enseignement secondaire publique qui se démarque par l'excellence de ses programmes et, notamment, par le taux de réussite de ses élèves.

La structure organisationnelle de l'école permet à plus de 700 élèves provenant principalement du secteur Kénogami, d'évoluer dans un milieu de vie stimulant, enrichissant, sain et sécuritaire.

Partiellement reconstruite en juin 2009, l'école dispose de classes toutes munies de TNI, de deux gymnases, d'une piscine, d'une salle d'entraînement, d'une bibliothèque, d'une cafétéria et d'une salle multisensorielle.

Comme l'élève est au cœur de nos actions éducatives, chaque jeune se voit bénéficier d'un enseignement de qualité faisant place à une pédagogie numérique et différenciée en fonction des caractéristiques des élèves. Les programmes favorisent des apprentissages où l'ensemble des matières sont explorées dans le but de développer les compétences, d'enrichir les connaissances et les intérêts de chacun.

L'établissement accueille une clientèle constituée d'élèves du secteur régulier, du programme PEI et du secteur des élèves handicapés en difficultés d'apprentissage et d'adaptation (EHDAA).

---

5. ÉCOLE SECONDAIRE KÉNOGAMI. *Projet éducatif 2019-2022*, Jonquière, 2019 p. 7.

6. *Ibid.*, p. 6.

En collaboration avec ses partenaires du milieu communautaire, socioéconomique et culturel, notre école poursuit son engagement d'offrir aux jeunes une formation de base globale, de rigueur intellectuelle et d'engagement social.

## **FONDEMENTS DE LA POLITIQUE**

La politique d'éducation inclusive de l'École secondaire Kénogami s'appuie sur des lois, des règlements et autres publications :

- Le programme de formation de l'école québécoise (PFEQ);
- Le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire;
- La loi sur l'instruction publique du Québec (LIP);
- La politique d'évaluation des apprentissages du Ministère de l'Enseignement et de l'Éducation Supérieure du Québec (MEES);
- La politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage du Centre De Services Scolaire De La Jonquière;
- Le projet éducatif de l'établissement;
- Le document normes et modalités de l'évaluation des apprentissages de l'établissement;
- Les politiques d'admission, d'intégrité intellectuelle, linguistique et d'évaluation de l'École secondaire Kénogami;
- La documentation publiée par l'organisation du baccalauréat international.

## **DÉFINITIONS**

### **Inclusion**<sup>7</sup>

L'inclusion est un processus continu qui vise à élargir l'accès à l'apprentissage et à accroître l'engagement de tous les élèves, en identifiant et en supprimant les obstacles.

### **Différenciation**<sup>8</sup>

Processus consistant à identifier, pour chaque apprenant, les stratégies les plus efficaces permettant d'atteindre les objectifs d'apprentissage.

## **MESURES PRISES PAR L'ÉTABLISSEMENT**

Le Centre de Services Scolaire De La Jonquière prévoit des mesures adaptatives pour l'ensemble des élèves de son réseau. Celles-ci sont détaillées dans la politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage<sup>9</sup>. Ce document fait état des objectifs, des ressources, des

---

7. ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *Guide de l'IB pour une éducation inclusive : ressource pour in développement à l'échelle de l'établissement*, Cardiff, 2019, p. 18.

8. *Ibid.*, p. 17.

9. CENTRE DE SERVICES ÉDUCATIFS DE LA JONQUIERE. *Politique relative à l'organisation des*

principes et des modalités permettant aux établissements de venir en aide aux élèves présentant des difficultés y compris ceux du PEI. Elle s'accorde avec les attentes de l'IB et respecte les directives du MEES.

De plus, dans le document normes et modalités d'évaluation des apprentissages, l'École secondaire KénoGami a mis en œuvre des mesures reliées aux valeurs constituant les assises de l'établissement quant aux pratiques en matière d'évaluation des apprentissages d'où l'importance d'y adhérer afin d'éviter tout préjudice.<sup>10</sup>

### **Valeurs fondamentales**<sup>11</sup>

- La justice;
- L'égalité;
- L'équité.

### **Valeurs instrumentales**<sup>12</sup>

- La cohérence;
- La rigueur;
- La transparence.

### **RESSOURCES**<sup>13</sup>

#### **Services d'appui**

- Psychologue;
- Conseillère en orientation;
- Psychoéducateur;
- Éducateurs spécialisés;
- Orthophoniste;
- Soutien à la pédagogie et à l'encadrement ou orthopédagogue;
- Orthopédagogue;
- Préposés aux personnes handicapées;
- Le centre de santé et de services sociaux en milieu scolaire (selon les ententes);
- Services d'adaptation et de réadaptation (selon les ententes avec les organismes concernés).

#### **Services de soutien à l'enseignant direct ou indirect**

- Services complémentaires ou particuliers;
- Implication particulière de la direction de l'école;

---

*services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage*, Jonquière, 2001, p.1 à 10.

10. ÉCOLE SECONDAIRE KÉNOGAMI. *Normes et modalités d'évaluation des apprentissages*, Jonquière, 2020, p.4.

11. *Id.*, *Normes et modalités d'évaluation des apprentissages*, Jonquière, 2020, p.8.

12. *Ibid.*, p.8.

13. CENTRE DES SERVICES ÉDUCATIFS DE JONQUIÈRE. *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage*, Jonquière, 2001, p. 7-8.

- Mesures de formation ou de perfectionnement;
- Services d'aide technique et matérielle;
- Participation à l'élaboration et au suivi du plan d'intervention;
- Consultation d'autres intervenants et partage d'expertise;
- Utilisation de la tâche complémentaire;
- Utilisation des ressources humaines de l'école ou du centre de services scolaires;
- Service d'aide aux élèves en difficulté d'apprentissage;
- Service d'aide aux élèves en trouble de comportement;
- Politique d'encadrement de l'école;
- Formation par les pairs;
- Allocation de temps;
- Services de soutien régional.

## **RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

### **Centre de Services Scolaire De La Jonquière**<sup>14</sup>

- Reconnaître l'importance de la prévention ainsi qu'une intervention précoce et poursuivre les efforts;
- Placer l'adaptation des services éducatifs comme première préoccupation de toute personne intervenant auprès des élèves handicapés et des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- Mettre l'organisation des services éducatifs au service des élèves handicapés et des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage en la fondant sur l'évaluation individuelle de leurs besoins et de leurs capacités et ce, en privilégiant l'intégration à la classe ordinaire, toutefois le centre de services peut mettre en place des classes spéciales ou des regroupements particuliers pour les élèves dont les besoins dépassent le niveau de service habituellement offert dans la classe ordinaire;
- Favoriser le développement de la communauté éducative :
  - ✓ En considérant l'élève comme étant un acteur principal de sa réussite;
  - ✓ En accueillant les parents à l'école et en soutenant leur participation;
  - ✓ En assurant la coordination des interventions et en ouvrant l'école aux différents partenaires.
- Porter une attention particulière à la situation des élèves à risque, notamment ceux qui présentent les caractéristiques de retard d'apprentissage ou de troubles de comportement;
- Se donner des moyens d'évaluer la réussite éducative des élèves sur les plans de l'instruction, de la socialisation, de la qualification et d'évaluer la qualité des services;
- Répartir annuellement les mesures d'appui à l'intégration en fonction des besoins individuels et collectifs des élèves, tout en appliquant un principe d'équité dans la répartition des ressources;
- S'assurer de la diffusion de la politique auprès de toutes les parties concernées.

---

14. *Ibid.*, p. 3 à 9.

### **Direction**<sup>15</sup>

- Entretenir une communication ouverte avec les parents et les tuteurs légaux des élèves;
- Veiller à ce que les enseignants, les élèves et leurs parents ou leurs tuteurs légaux disposent d'un exemplaire de la politique d'éducation inclusive de l'établissement et du règlement du programme de l'IB concerné, qu'ils lisent ces documents et qu'ils les comprennent;
- Mettre en place le processus d'évaluation des besoins et des capacités des élèves avec la participation des parents en collaboration avec les responsables des services éducatifs;
- Lors de l'inscription de l'élève dans l'école, favoriser une démarche qui permet aux parents de faire connaître les besoins et les capacités de leur enfant;
- Établir un plan d'intervention adapté aux besoins des élèves;
- Identifier les services éducatifs disponibles à l'école ou dans le cadre de l'organisation des services du centre de services;
- Assurer le suivi et la mise à jour du plan d'intervention auprès des intervenants concernés;
- Organiser le temps des apprentissages et de l'enseignement de manière à fournir des programmes d'études vastes, équilibrés et connexes, et à répondre aux besoins changeants de la communauté.

### **Coordonnateur**<sup>16</sup>

- Assurer la continuité de la direction pédagogique;
- Créer et réviser le plan d'action de l'établissement;
- Réviser la documentation et assurer le développement du programme d'étude dans l'établissement;
- Assurer l'orientation et la formation des nouveaux enseignants;
- Évaluer les besoins en matière de perfectionnement professionnel;
- Aménager des plages horaires dédiées aux réunions de planification;
- Assurer l'accompagnement des enseignants pour la mise en œuvre de pratiques favorisant une bonne compréhension de la philosophie du programme PEI;
- Organiser la normalisation de l'évaluation des groupes de matières<sup>17</sup>.

### **Enseignants**<sup>18</sup>

- Prendre connaissance de la politique d'éducation inclusive;

---

15. *Ibid.*, p. 4 à 9.

16. ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *Le programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique*, Cardiff, 2017, p.36.

17. ÉCOLE SECONDAIRE KÉNOGAMI. *Politique d'évaluation*, Jonquière, 2020, p.5.

18. ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *La diversité d'apprentissage et l'inclusion dans les programmes de l'IB*, Cardiff, 2019, p. 8-9.

- Avoir une compréhension approfondie des exigences relatives à l'enseignement des matières de l'IB;
- Collaborer pour concevoir, planifier et mettre en œuvre le programme PEI;
- Créer un environnement rassurant dans lequel les élèves peuvent apprendre en se sentant respectés dans leur diversité;
- Supprimer les obstacles à l'apprentissage afin de permettre à chaque élève de développer, de poursuivre et d'atteindre des objectifs d'apprentissage personnels et stimulants;
- Prévoir une charge de travail gérable, pour que les élèves puissent répartir leur temps efficacement afin de produire leur travail conformément aux attentes;
- Fournir un retour d'information.

### **Parents et tuteurs légaux**

- Prendre connaissance de la politique de l'établissement en matière d'éducation inclusive;
- Faire part à la direction de l'établissement de toute condition pouvant interférer avec l'apprentissage de leur enfant;
- Tenir l'établissement informé de tout changement de cette ou de ces conditions.
- Aider leur enfant à planifier une charge de travail gérable, pour qu'il puisse répartir son temps efficacement.
- 

### **Élèves**

- S'impliquer activement dans les activités d'apprentissage;
- S'assurer de leur propre compréhension des contenus enseignés;
- Poser des questions sur les contenus enseignés nécessitant des éclaircissements;
- Participer aux récupérations lorsque cela s'avère nécessaire;
- Faire les devoirs et les travaux demandés par les enseignants et les remettre à temps;
- Se préparer adéquatement pour les évaluations;
- Respecter les règles en matière d'intégrité intellectuelle<sup>19</sup>.

## **LE PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE**

Le protecteur de l'élève intervient lorsqu'un plaignant n'est pas satisfait de l'examen de la plainte ou du résultat de cet examen par le Centre des Services Scolaire De La Jonquière.

Le protecteur de l'élève relève du conseil d'administration du Centre de Services Scolaire De La Jonquière. Il est indépendant, impartial et doit préserver la confidentialité de toutes les informations auxquelles il a accès dans le cadre de ses fonctions. Le responsable du cheminement des plaintes du centre de services scolaire pourra porter assistance pour la formulation d'une plainte ou pour toute autre démarche s'y rapportant.

---

19. ÉCOLE SECONDAIRE KÉNOGAMI. *Politique d'intégrité intellectuelle*, Jonquière, 2020, p.3.

## **RÉVISION ET DIFFUSION DE LA POLITIQUE**

### **Processus de révision**

Cette politique est révisée par le coordonnateur et la direction pédagogique. Elle est ensuite soumise à l’approbation du personnel par l’entremise de la table de gestion participative qui pourra suggérer des modifications.

Elle est ensuite présentée au conseil d’établissement de l’établissement qui pourra également proposer des modifications.

### **Diffusion de la politique**

La version finale de la politique est présentée à l’ensemble des parents lors des rencontres de début d’année. Elle est aussi disponible sur le site web de l’école.

La politique est également présentée à l’ensemble du personnel de l’école lors des réunions générales.

Dans la cadre des rencontres de planification elle sert de cadre pour l’enseignement des matières et l’orientation des différents projets.

### **Date de la dernière révision**

Novembre 2020



## BIBLIOGRAPHIE

CENTRE DES SERVICES ÉDUCATIFS DE JONQUIÈRE. *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage*, Jonquière, 2001, 10 pages.

ÉCOLE SECONDAIRE KÉNOGAMI. *Normes et modalité de l'évaluation des apprentissages 2020-2021*, Jonquière, 2020, 34 pages.

ÉCOLE SECONDAIRE KÉNOGAMI. *Projet éducatif 2019-2022*, Jonquière, 2019, 13 pages.

ÉCOLE SECONDAIRE KÉNOGAMI. *Politique d'éducation inclusive*, Jonquière, 2020, 8 pages.

ÉCOLE SECONDAIRE KÉNOGAMI. *Politique d'évaluation*, Jonquière, 2021, 20 pages.

ÉCOLE SECONDAIRE KÉNOGAMI. *Politique d'intégrité intellectuelle*, Jonquière, 2020, 9 pages.

ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *La diversité d'apprentissage et l'inclusion dans les programmes de l'IB*, Cardiff, 2020, 33 pages.

ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *Guide de l'IB pour une éducation inclusive : ressource pour un développement à l'échelle de l'établissement*, Cardiff, 2019, 19 pages.

ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL. *Le programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique*, Cardiff, 2017, 165 p.